# 

**FICHE D’ENREGISTREMENT DU DNI SUR SENTINELLE**

Installation (Client final)

**N°ID du DNI** – (disponible dans le menu *Network* du DNI) :   
Nom de l’installation :

Adresse du site

Nom du site :  
Rue :  
  
Code postal : Ville :  
Pays :

Nom de l’interlocuteur : Téléphone :  
Adresse email :

Le client final souhaite-t-il recevoir les alertes par courriel : Oui Non

Frigoriste

Nom de la société :   
Rue :  
  
Code postal : Ville :  
Pays :

Nom de l’interlocuteur : Téléphone :  
Adresse email :

Le frigoriste souhaite-t-il recevoir les alertes par courriel : Oui Non

**Les adresses emails indiquées sont utilisées pour la création de votre compte Sentinelle et sont donc obligatoires.**Cette fiche permet l’enregistrement de votre DNI à la plateforme Sentinelle. Cet enregistrement vous permet d’accéder aux fonctionnalités de Sentinelle et à la garantie 2 ans de votre DNI. En nous renvoyant cette fiche, vous déclarez agir pour le compte du Client final et acceptez en son nom les Conditions ci-jointes.

Ces informations sont à envoyer par mail à : [info@matelex.dehon.com](mailto:info@matelex.dehon.com)

Conditions d’enregistrement aux services SENTINELLE

Pour accéder aux fonctionnalités du site Sentinelle, une solution DNI doit être installé au sein de la société (Le Client Final ou Client) qui possède l’installation frigorifique sur lequel est positionné le DNI.

Si vous êtes le frigoriste de ce client final, votre Client doit avoir accepté les présentes conditions et vous ajouter comme administrateur.

Matelex se réserve de ne pas valider la demande de création d’un Compte notamment dans les hypothèses suivantes :

* En cas d’informations fournies non valide ;
* Si l’offre de Matelex n’a pas été accepté formellement par le Client.

Le Client dispose de la faculté d’autoriser ses Préposés et/ou sous-traitants à l’accès pour son compte au service Sentinelle en tant qu’Utilisateur.

Les CGU sont accessibles via [ce lien](https://www.matelex.com/wp-content/uploads/2021/02/BAT-CGU-Matelex-Sentinelle-VF.pdf): le Client final ou son représentant, le frigoriste, reconnait les avoir lues et acceptées.

Tout Utilisateur doit avoir accepté les CGU en ligne pour accéder aux Services. Le Client est garant du respect des Utilisateurs qu’il autorise des Conditions Générales d’Utilisation (CGU) et de la Politique de confidentialité.

De façon générale, le Client sera responsable vis-à-vis de Matelex du respect des [conditions générales d’utilisation](https://www.matelex.com/wp-content/uploads/2021/02/BAT-CGU-Matelex-Sentinelle-VF.pdf) par ses Utilisateurs.